

## **Conclusions 2020 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants**

### **Haïti**

En 2020, Haïti a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté la politique nationale de protection et promotion sociales qui vise à renforcer la résistance des institutions pour la protection sociale contre les chocs économiques et les crises sanitaires, notamment les efforts permettant d'identifier les enfants assujettis à certaines situations de travail et à les y soustraire ainsi que de dispenser des formations professionnelles aux jeunes. Il a également créé des groupes de travail pour lutter contre la traite des personnes dans trois arrondissements et recueilli des données auprès de 83 organisations afin d'établir une carte interactive de fournisseurs de services pour les victimes de la traite des personnes dans les départements de l'Ouest, du Nord-Est, et du Centre. Toutefois, en Haïti, des mineurs sont assujettis aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes. Des enfants font également des travaux dangereux quand ils travaillent dans les secteurs de l'agriculture et du travail domestique. Les protections relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi ne s'appliquent qu'aux enfants qui bénéficient d'un contrat d'emploi formel, ce qui n'est pas conforme aux normes internationales selon lesquelles tous les enfants doivent être protégés. Par ailleurs, il n'y a pas en Haïti d'âge minimum bien défini et facilement applicable d'admission au travail domestique ni de liste des emplois dangereux interdits aux enfants. De même, les inspecteurs du travail ne sont pas autorisés à imposer des sanctions et les programmes sociaux visant à lutter contre le travail des enfants sont insuffisants pour s'attaquer pleinement à ce problème dans son ensemble.

#### **Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants**

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants en Haïti sont proposées :

<b>Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants</b>		<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	
Cadre juridique	Veiller à ce que les protections relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi s'appliquent à tous les enfants, y compris ceux qui ne disposent pas d'un contrat d'emploi formel.  Préciser l'âge minimum d'admission à l'emploi, y compris au travail domestique.	2014 – 2020  2009 – 2020
	Adopter une liste des activités et des emplois dangereux, et veiller à ce que les activités et les emplois dangereux interdits aux enfants soient définis de façon exhaustive et comprennent le travail dans des environnements agricoles dangereux.	2009 – 2020
	Veiller à ce que le travail forcé soit frappé d'interdiction pénale.	2019 – 2020

<b>Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants</b>		
<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
	Veiller à ce que la loi établisse l'âge minimum de l'enrôlement volontaire dans les forces armées nationales à 18 ans ou à 16 ans avec des garanties en cas de volontarisme.	2018 – 2020
	Relever l'âge de fin de la scolarité obligatoire pour qu'il coïncide avec l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2017 – 2020
Application	Recueillir et publier des informations sur les efforts en matière d'application de la législation du travail, notamment le financement de l'Inspection du travail, le nombre d'inspecteurs du travail et s'ils ont reçu une formation initiale, le nombre et le type d'inspections effectuées, le nombre d'infractions constatées et de toutes les sanctions imposées et amendes perçues, et si des inspections de routine, ciblées et inopinées ont été effectuées.	2013 – 2020
	Autoriser l'Inspection du travail à imposer des sanctions.	2013 – 2020
	Veiller à ce que le nombre des inspecteurs du travail et des agents d'application du droit pénal, ainsi que la formation et les moyens des organismes d'application du droit du travail et du droit pénal, soient suffisants pour faire respecter comme il se doit la législation sur le travail des enfants, y compris ses pires formes.	2013 – 2020
	Prescrire des sanctions suffisantes pour avoir un effet dissuasif sur l'emploi d'enfants en contravention du Code du travail.	2009 – 2020
	Étendre la portée des lignes d'assistance téléphonique gratuites administrées par la Brigade de protection des mineurs et l'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR) pour faciliter le signalement de cas d'exploitation d'enfants en dehors de Port-au-Prince, notamment dans les zones rurales, suivre le nombre d'appels concernant le travail des enfants et publier des informations à cet égard.	2013 – 2020
	Recueillir et publier des informations exhaustives sur les formations dispensées aux enquêteurs judiciaires et des données sur le nombre de condamnations obtenues et de sanctions imposées relatives aux pires formes de travail des enfants.	2020
	Veiller à ce que l'IBESR effectue des inspections dans le cadre des efforts de protection de l'enfance, avec notamment un suivi des incidents signalés de travail des enfants.	2020
	Veiller à ce que le nombre des inspecteurs du travail en Haïti corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2020

<b>Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants</b>		
<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
Politiques gouvernementales	Veiller à la mise en œuvre des politiques de prévention du travail des enfants et de lutte contre ce fléau.	2017 – 2020
Programmes sociaux	Renforcer les initiatives visant à supprimer les obstacles et à permettre à tous les enfants de recevoir une éducation en éliminant les frais liés à la scolarité, en augmentant le nombre d'écoles publiques et d'enseignants, surtout dans les zones rurales et les camps proches de la frontière avec la République dominicaine, en veillant à ce que les écoles publiques gèrent les obstacles linguistiques, en répondant aux besoins spécifiques en matière d'éducation des groupes démographiques vulnérables, notamment les nouveaux arrivants venus de la République dominicaine, les enfants non enregistrés et les enfants qui travaillent comme domestiques, et en veillant à ce que les enfants qui commencent l'école avec du retard ou qui redoublent une classe puissent passer dans le secondaire.	2009 – 2020
	Amplifier la base de données nationale sur la protection de l'enfance, notamment en identifiant les enfants des rues déplacés et les enfants employés dans le travail domestique.	2010 – 2020
	Développer les programmes sociaux existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans son ensemble, en particulier dans le travail domestique, l'agriculture et la traite des enfants.	2010 – 2020
	Veiller à ce que tous les programmes sociaux soient actifs et remplissent leur mission comme prévu.	2019 – 2020